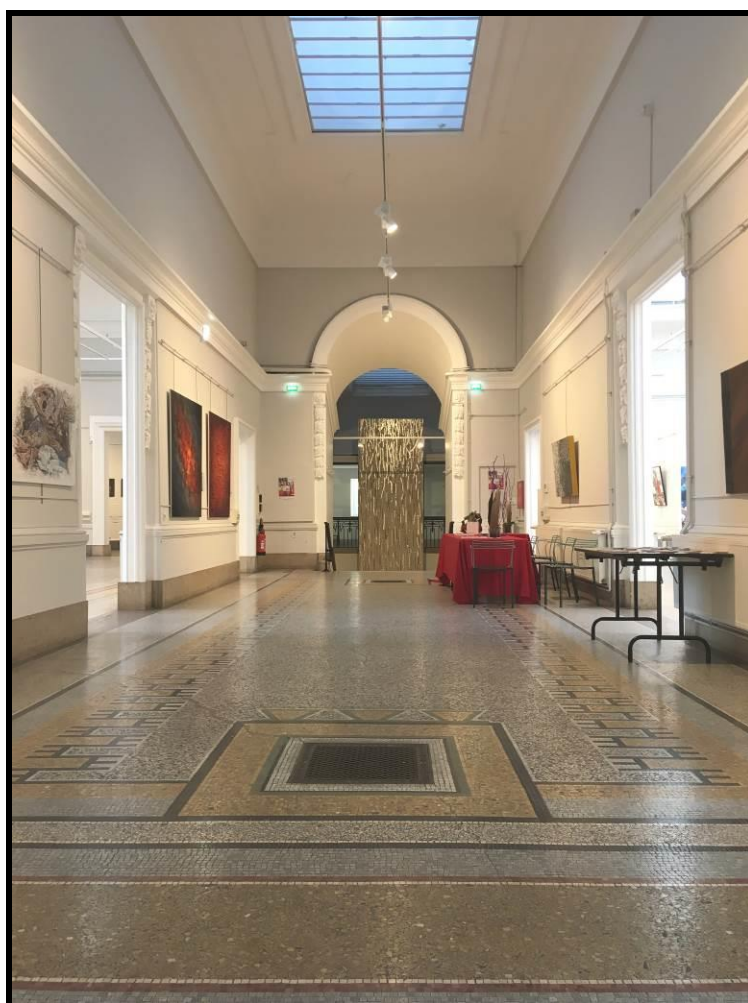


FICHE TECHNIQUE  
**Salons d'expositions**

PALAIS DE BONDY  
18-20 quai de Bondy, 69005 Lyon



Exposition Regain 2018

## INFORMATIONS GENERALES

- **Contact pour toute démarche de location :**

Ville de Lyon / Direction Centrale de l'Immobilier,  
Service des Salles Municipales & Locaux Syndicaux,  
11 rue du Griffon, Lyon 1<sup>er</sup> (Adresse postale : 69205 Lyon Cedex 01)  
**Accueil** : 04 72 10 38 21 du lundi au vendredi – 9h00/12h00 – 14h00/16h00  
Email : [salles.municipales@mairie-lyon.fr](mailto:salles.municipales@mairie-lyon.fr)

- **Contact pour toute information technique:**

**Laurence FILIPPI**, RESPONSABLE POLE TECHNIQUE  
Tel : 04 72 10 56 81 / 06 03 93 20 76 / [laurence.filippi@mairie-lyon.fr](mailto:laurence.filippi@mairie-lyon.fr)

**Frédéric TERRAS**, RESPONSABLE SECURITE, SON & LUMIERE  
Tel: 04 72 10 54 84 / 06 16 81 40 05 / [frederic.terras@mairie-lyon.fr](mailto:frederic.terras@mairie-lyon.fr)

- **Plan de masse – accès salle :**

- métro station « Hôtel de Ville » puis 10mn de marche, métro station « Saint Jean » puis 9mn de marche, bus lignes C19/C31/C40/C14 arrêt « Saint-Paul ».
- parkings payants à proximité: parc « Saint-Jean »,



- **Entrée du Public :**

- 18 quai de Bondy, Lyon 5<sup>ème</sup> - accès pour Personnes à Mobilité Réduite possible par la rue Carrand (ascenseur, accueil et accompagnement sous responsabilité de l'organisateur),

- **Entrée des exposants** : rue Carrand (entre le 2 et le quai de Bondy).

- **Stationnement technique :**

- des autorisations temporaires de stationnement au droit de l'établissement sont préalablement effectuées par la Ville de Lyon, pour :
  - des opérations de chargement/déchargement uniquement (tout autre type de stationnement est aux risques et périls du propriétaire du véhicule),
  - pour un nombre de places limité (nous consulter),
  - pour les jours d'expositions uniquement,
- s'agissant de stationnement sur voie publique, les places ne sont ni pré réservées, ni gardées.
- nous consulter pour les camions et semi-remorques (réglementation particulière pour l'accès au centre-ville et demande spécifique de stationnement).

- **Conditions de mise à disposition des salons :**

- les conditions de mise à disposition des salons sont décrites dans le règlement général du Service des Salles Municipales et le Règlement Intérieur particulier de la Salle.

Les régisseurs de salles ont pour mission d'assurer l'ouverture et la fermeture de l'établissement, l'accueil de l'organisateur, la préparation, la propreté et la surveillance du bâtiment et de ses équipements et de garantir le respect des règles de sécurité ERP pendant la présence de tout public. Les régisseurs ne déchargent pas le matériel de l'organisateur et ne participent pas au montage/démontage. Il appartient à l'organisateur de gérer les relations avec les artistes, les techniciens ou le public.

Les régisseurs de salle mettent les équipements mobiliers (tables, chaises, praticables, pupitre orateur) à la disposition de ce dernier qui en assure l'installation, sous leur contrôle.

- **Conditions d'utilisation du matériel des salles de spectacles:**

Le matériel (son, lumière et logistique) est mis à disposition dans un bon état de fonctionnement. L'utilisation par le contractant dudit matériel se fait obligatoirement en présence du régisseur et du sonorisateur-électricien de la Ville de Lyon.

A condition que les règles de sécurité soient respectées, les matériels mis à disposition ne pourront être déplacés par le contractant qu'après accord de l'agent compétent de la Ville. Ils sont remis à leur place initiale par le contractant à la fin de la manifestation.

## LES SALONS (plans et photos en Annexes)

Les salons d'expositions sont composés de deux grandes salles ainsi qu'un hall d'accueil pour un total utile de 890m<sup>2</sup>. (Voir plans en annexe)

Pour l'installation de l'exposition nous avons à votre disposition:

- 31 panneaux 210\*210
- 9 panneaux 190\*150
- 15 chaises
- 6 tables

Nous disposons également d'environ 450 cimaises avec des lisses d'accroches sur tous les murs des salles.

Voici le détail:

- 150 cimaises de 2m50
- 170 cimaises de 2m
- 10 cimaises de 1m80
- 20 cimaises de 1m60
- 10 cimaises de d' 1m50

+ 200 crochets divers d'accroches.

Un portant avec 20 cintres environ est disponible sur demande.

## EQUIPEMENTS d'ECLAIRAGE

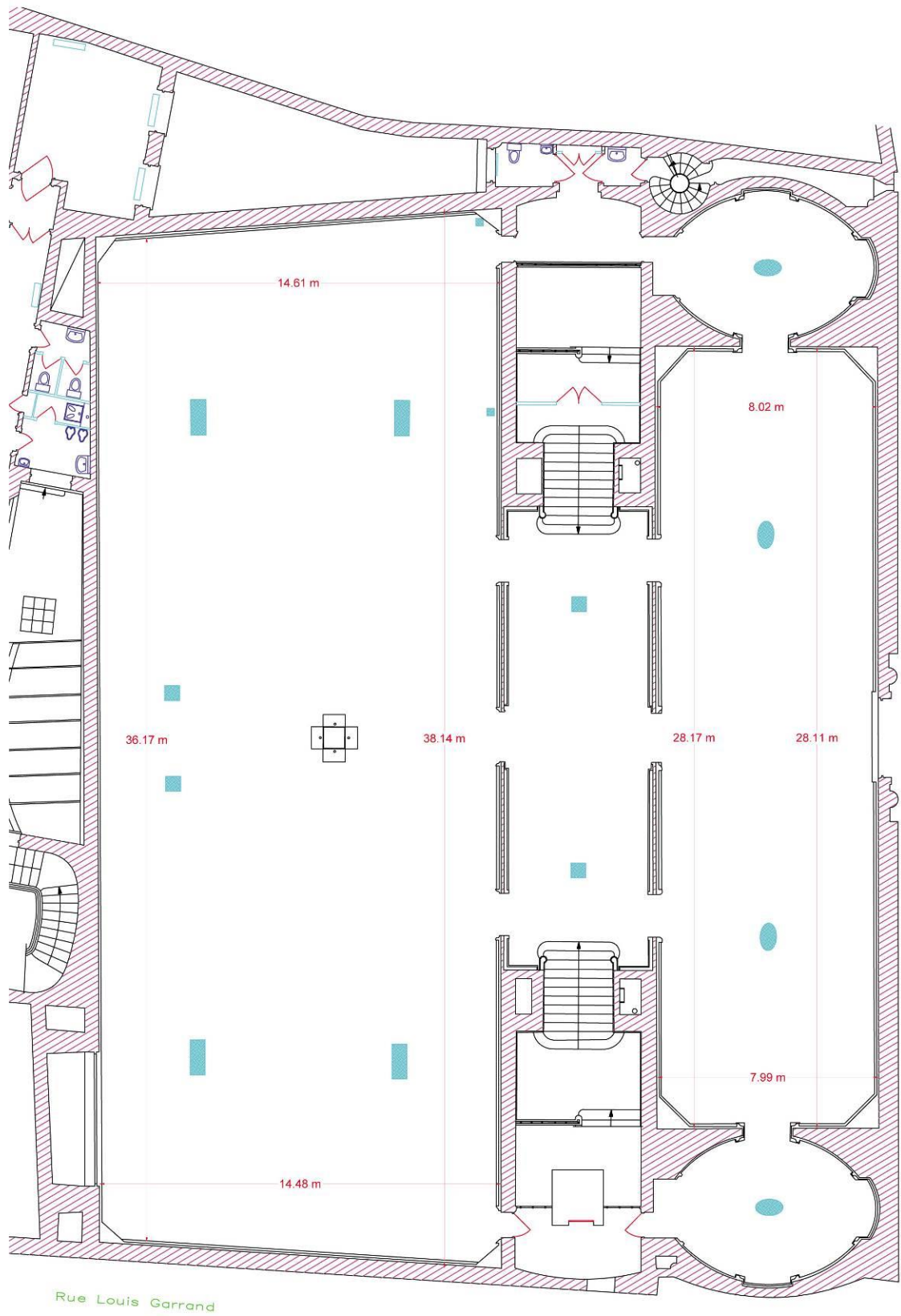
Les salles disposent d'une centaine de points lumineux pour la mise en lumière des expositions.

Ces spots sont disposés sur des rails. La position et les réglages de ces derniers se fait uniquement par les électriciens du service pendant l'horaire indiqué préalablement sur le contrat.

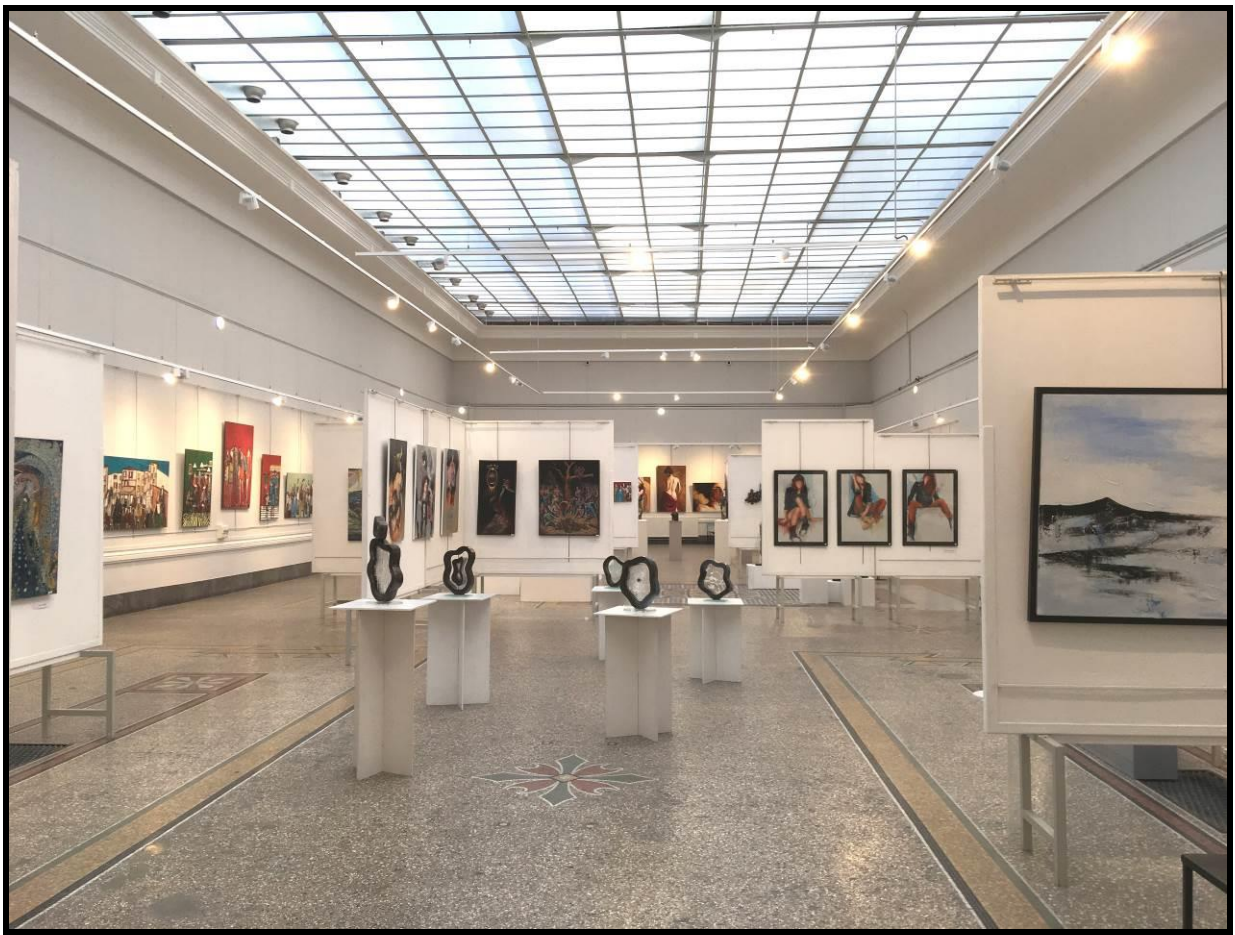
## EQUIPEMENTS de SONORISATION (vernissage)

**-Une sonorisation mobile peut-être mise à disposition sur demande au préalable sur le contrat.** (Vernissage uniquement)

- Console Mobile amplifiée Yamaha EMX 512SC
- 2 enceintes sur pieds Yamaha Br12 300w
- 2 micros filaires Shure SM58
- 1 câble stéréo jack 3.5mm







**Grand Salon – Exposition Regain Septembre 2018**

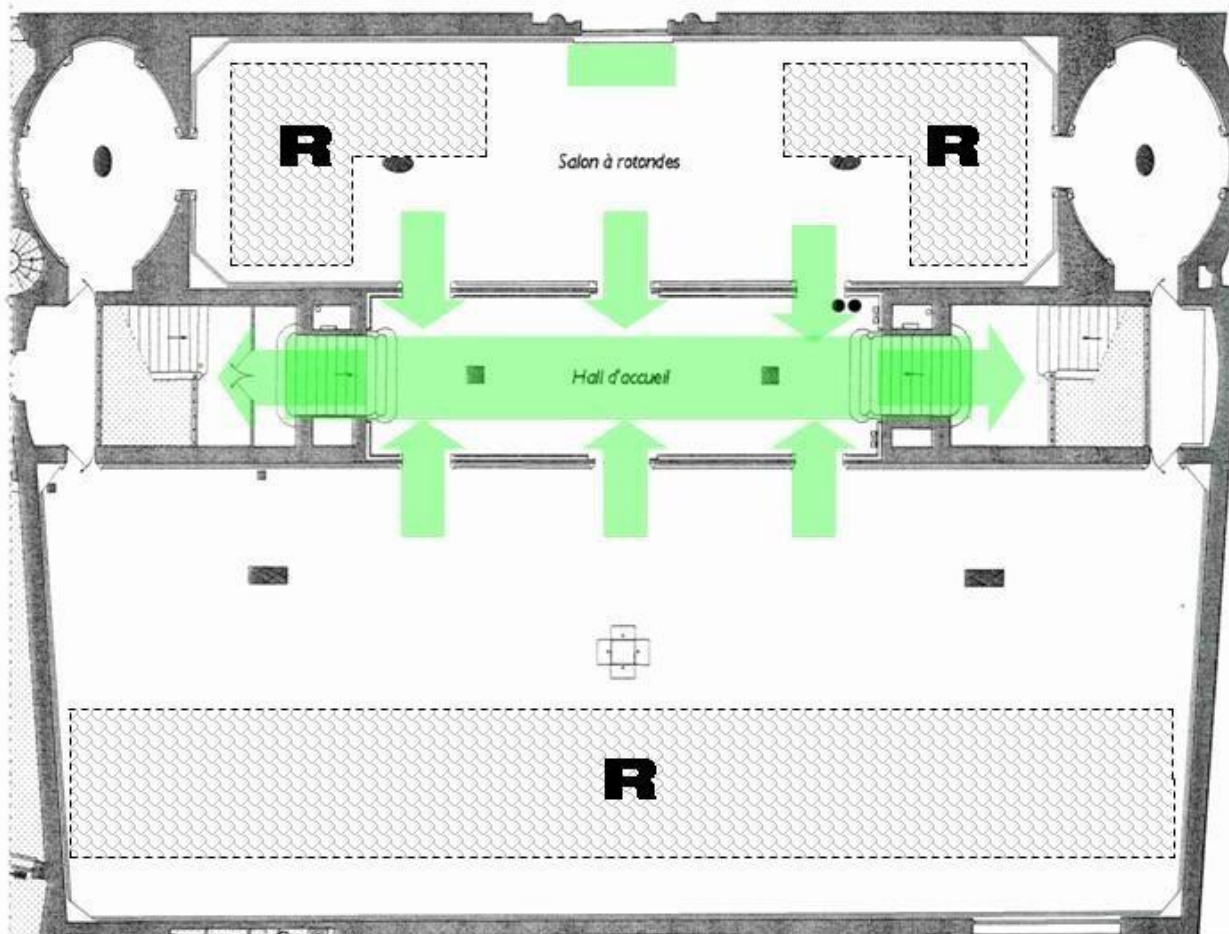


**Petit Salon – Exposition Regain Septembre 2018**

# Salons d'exposition (plan au 1/200e pour projet d'aménagement)

PALAIS DE BONDY

UTILISATION DES SALONS POUR LES EXPOSITIONS ET LEUR VERNISSAGE



**CONFIGURATION PARTICULIERE**  
UTILISATION DU LIEU SOUMISE A CONDITIONS



**ZONE RESERVEE A L'IMPLANTATION  
DU MATERIEL ET DES EQUIPEMENTS DE RECEPTION**



**ZONES RESERVEES A L'EVACUATION DU PUBLIC  
NE RIEN INSTALLER AU SOL DANS CES ZONES**

## Salons d'exposition au 2ème étage

● Extincteur

éch. 1/200e